

**ACTE n° 2024D27**  
**DELIBERATION portant sur des dons à la commune pour le Musée Bajen Vega**

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents (9) :** MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

**Absents excusés (6) :** SELAM Fatima, LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

**Pouvoirs (4) :** SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

**2024D27 : DONS à la Commune pour le Musée BAJEN VEGA**

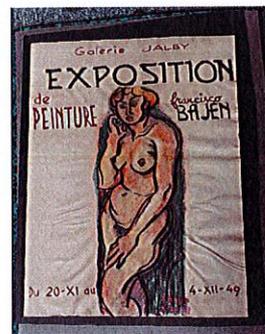
M. le Maire informe le Conseil que deux dons ont été accueillis et que cela nécessite l'acceptation de la commune.

Cette donation fait l'objet de précisions quant à leur devenir (art.4 des deux conventions) : l'acceptation des dons est assortie de recommandations relatives à leur conservation et/ou à leur utilisation.

Il s'agit d'un portrait et d'une affiche.



Tableau



Affiche

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal accepte sans réserve les dons :

- Des Amis de F. BAJEN, donateurs pour l'affiche,
- De Mme Christine DEVOISINS (donatrice Albi) pour le Portrait en buste de profil de F BAJEN
- Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire  
Denis MARTY



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.